



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 99556

Texte de la question

Mme Catherine Génisson appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation très critique dans laquelle se trouve la pêche artisanale de notre littoral, et plus particulièrement les marins pêcheurs de la ville d'Étaples. En effet, la coopérative maritime étaploise a eu l'occasion d'évoquer les grandes causes de cette crise lors d'une assemblée générale, en présence d'un représentant de votre ministère. Si la hausse du gazole pénalise considérablement le chiffre d'affaires des entreprises, les pêcheurs subissent également les nombreuses réglementations européennes en matière de quotas, jours de pêche, maillage. De nombreux professionnels de la pêche vivent aujourd'hui avec environ 400 euros de revenus mensuels. Face à cette situation, une politique d'aide publique doit être mise en place par l'État pour compenser la flambée des prix des carburants. De nouvelles discussions doivent également avoir lieu avec l'Union européenne afin de renégocier ensemble les politiques de quota, de réglementation relative aux pêches multi-spécifiques... Dès lors, elle lui demande de lui indiquer ses intentions pour garantir la pérennité de la pêche artisanale dans notre région.

Texte de la réponse

Les entreprises de pêche ont été très touchées par la hausse des cours du pétrole depuis 2004. Le poste « carburant » peut représenter jusqu'à 30 % des charges auxquelles participe l'équipage des navires en raison du mode de rémunération à la part en vigueur à la pêche artisanale. Le Gouvernement ne sous-estime pas ces difficultés. Dans ce contexte, il contribue au fonctionnement du Fonds de prévention des aléas pêche (FPAP) qui permet, depuis novembre 2004, de compenser la hausse des cours en assurant un prix du gazole inférieur au prix du marché. Le Gouvernement a, par ailleurs, décidé d'inciter les entreprises à faire des économies durables d'énergie ; 80 millions d'euros sont prévus à ce titre sur les exercices budgétaires 2006-2007. Pour pouvoir bénéficier de ces aides, les entreprises doivent présenter un audit financier et les mesures mises en oeuvre pour réduire la consommation d'énergie. Ce plan comporte quatre catégories d'aides : une mesure de restructuration de la dette, avec prise en charge par l'État des intérêts d'emprunts sur un an ; des aides à la trésorerie ; des aides à l'investissement ; des aides à la cessation d'activité pour les navires qui ne peuvent retrouver leur rentabilité. Des commissions régionales d'attribution des aides ont été constituées dans les régions littorales. Les premières demandes d'aides sont en cours d'instruction. Par ailleurs, en juin 2006, le Gouvernement a décidé la mise en oeuvre d'un plan d'avenir pour la pêche (PAP) qui comporte notamment des propositions permettant la création d'une véritable interprofession et le renforcement du rôle des organisations de producteurs avec l'objectif de faire progresser les cours du poisson et trouver de nouveaux débouchés pour certains produits. Ce plan reprend les préconisations faites par Mme Hélène Tanguy, député du Finistère, dans son rapport présenté au Premier ministre le 12 juin 2006.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Génisson](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99556

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7170

Réponse publiée le : 5 décembre 2006, page 12679